



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Var

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 décembre 2008

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	28
Présents :	23
Pouvoirs :	03
Absents :	02

L'an deux mille huit et le dix-huit décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Date de convocation : mercredi 10 décembre 2008

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick MARTINELLI, Maire,

Alain LE COCHONNEC, Louis CHESTA, Maria CANOLE, Marc BENINTENDI, Véronique LORIOT, Monique TOURNIAIRE, adjoints au maire

Raymonde PARIS, Paule SATRAGNO, Josette IGLESIAS, Josette BLANC, Charles REINERO, Christian LAVAL, Gérard BORREANI, Gérard MUNOZ, Martine MARCEL, Jean-Bernard KISTON, Christian BACCINO, Dominique EYRIES, Eric CHAMBEIRON, Cécile SABIO, Florent FOURNIER, Jean-Pierre LANZA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

- Madame Henriette GRECIET à Madame Cécile SABIO
- Madame Ghislaine JAUSSERAND à Monsieur Charles REINERO
- Madame Chantal PONS à Monsieur Jean-Pierre LANZA

Étaient absents :

- Madame PASSEPORT Dominique
- Monsieur BENINTENDI Daniel

Secrétaire de séance : A l'unanimité : 26 voix pour (23 + 3 pouvoirs), Monsieur Gérard MUNOZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 35

Monsieur Gérard MUNOZ est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre LANZA, fait remarquer que la réponse à la dernière question figurant au compte rendu du Conseil Municipal du 13/11/08, n' a pas été retranscrite. En effet, à la question posée par :

Monsieur Jean Pierre LANZA : *j'ai eu des demandes concernant des besoins d'abris forestiers pour marcheurs ou chasseurs, notamment à la « bosse du crapaud ».*

La réponse apportée par **Monsieur Alain LECOCHONNEC** était :

« Nous avons à partir de 2001, proposé à la fédération de chasse, que la mairie fournisse les matériaux nécessaires à la constructions de tels abris.

Les chasseurs avaient différé la question, car semble t-il, l'aménagement d'abris bois en milieu forestier pouvait favoriser l'organisation de soirée de type « rave party ».

Aujourd'hui, si la demande devait être renouvelée, bien entendu que la mairie participerait de la même façon ».

Aucune autre remarque étant apportée au précédent compte rendu, Monsieur le Maire tient à débiter cette dernière séance de l'année en rendant un vibrant hommage à son 2^{ème} ADJOINT, Louis GAFFRE , disparu tragiquement le Dimanche 7 Décembre 2008.

« Nous sommes réunis ce soir pour le dernier conseil municipal de cette année 2008. Un conseil municipal dont l'ordre du jour n'a pas grande importance mais nous avons tenu à nous réunir pour rendre un dernier hommage, dans cette salle du conseil municipal, à notre ami Loulou, Louis GAFFRE, adjoint au Maire de cette commune, qui nous a quitté brutalement le 7 décembre 2008.

Un drame pour toute une famille, pour nous, sa famille municipale et pour l'ensemble des Pierrefeucains.

Je tiens à vous remercier d'être présents ce soir. Les quelques absents de ce soir nous ont témoigné leur soutien mais pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils ne peuvent être parmi nous.

Comme vous le savez, Loulou s'est investi toute sa vie dans le milieu associatif, principalement sur les terrains de football où il n'est pas passé inaperçu, de même dans le milieu des boules et dernièrement, il était membre du Basket Club. Elu en 2001, adjoint aux affaires sociales depuis, il s'est beaucoup investi, avec André BLANC, pour les personnes en difficulté, pour les personnes âgées mais aussi il avait cette volonté et cette capacité à participer à de nombreuses commissions aussi diverses les unes que les autres. Personnellement, j'ai perdu un ami et un fidèle collaborateur, toujours présent et disponible et Pierrefeu a perdu un de ses plus fidèles serviteurs.

Je remercie toutes les personnes ici ce soir, les élus, les agents de la collectivité, pour leurs nombreux témoignages de sympathie, leur soutien et leur aide dans la préparation des obsèques de Loulou, une aide précieuse dans ces moments difficiles. »

Minute de Silence

***18/12/08-01 : Convention de partenariat entre la commune et le Conseil Général pour le désenclavement de l'aéroclub - Autorisation de Signature-**

Monsieur le Maire prend la parole :

Par délibération n°P81 du 20 octobre 2008 , la commission permanente du Conseil Général a adopté le principe de soutenir techniquement les communes afin , d'une part d'assurer la protection des forêts contre les incendies, mais également de maintenir un certain niveau de viabilité de la voirie communale.

Le Conseil Général doit assurer son soutien technique et logistique dans la remise en état de la voie de contournement de l'aéroclub pour une longueur de 1 000 ml.

Il convient que le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Général dans ce projet et autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR
Après avoir délibéré,**

A L'UNANIMITÉ : 26 voix pour (23+ 3 pouvoirs)

DECIDE

DE DEMANDER au Conseil Général son aide technique et logistique dans la remise en état de la voie de contournement de l'aéroclub pour une longueur de 1000 ml.

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention conclue entre la commune de Pierrefeu du var et le Département du Var.

*** 18/12/08-02 : Mandat spécial et remboursement de frais aux élus**

Monsieur Alain LECOCHONNEC Prend la parole :

Monsieur le Maire vient tout récemment d'engager des frais de transport et de séjour, dans le cadre d'un déplacement lié à l'exercice de ses fonctions électives.

Les modalités de remboursement de ces dépenses sont définies par l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2002-276 du 27 février 2002.

En conséquence, il convient d'appeler l'assemblée délibérante à donner un mandat spécial à monsieur le Maire, à l'occasion de ce déplacement, afin de permettre la prise en charge des différents frais par le budget communal.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR
Après avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ : 25 voix pour (22+3 pouvoirs)

DECIDE

DE DONNER : mandat spécial à Monsieur Patrick MARTINELLI, Maire à l'occasion de son déplacement au *Congrès des Maires à PARIS, du 25 au 28 novembre 2008*.

D'AUTORISER le remboursement des frais réels supportés par Monsieur le Maire, dans le cadre du mandat spécial ci-dessus indiqué, sur fourniture de tout justificatif.

INDIQUE que ces charges seront supportées par le Budget de l'exercice 2008, au niveau de l'article D.6532 « Frais de mission », qui présente les disponibilités suffisantes.

<p>* 18/12/08-03 : Nomination de représentants de la commune à la Commission consultative de l'environnement de L'aérodrome de Cuers/Pierrefeu.</p>
--

Dans le cadre du renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Cuers/ Pierrefeu, crée par arrêté préfectoral, il convient que le conseil municipal détermine ses représentants membre titulaire et membre suppléant, appelés à siéger au sein de cette commission pour un mandat de 3 ans, en application de l'article R571-73 du code de l'environnement.

Il est proposé **Monsieur Alain LECOCHONNEC**, 1^{er} Adjoint, comme titulaire

Et **Monsieur Charles REINERO**, conseiller municipal, comme suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR

Après avoir délibéré,

A l'UNANIMITÉ : 26 voix pour (23+3 pouvoirs)

DECIDE

DE NOMER Monsieur Alain LECOCHONNEC, 1^{er} Adjoint, comme membre titulaire et Monsieur Charles REINERO, conseiller municipal, comme membre suppléant à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Cuers/Pierrefeu.

D'AUTORISER monsieur le Maire de signer tout acte ou convention se rapportant à ces nominations.

*** 18/12/08-04 : Actes d'engagements au S.I.V.A.A.D- autorisation de signature**

Monsieur le Maire prend la parole :

Le S.I.V.A.A.D, agissant en qualité de coordonnateur du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, a engagé une procédure d'appel d'offres pour 2009 et 2010 concernant la papeterie, les produits d'entretien, le papier reprographique, les fournitures scolaires, l'habillement professionnel et la vaisselle et accessoires de table.

Le choix des prestataires ayant été effectué le 8 octobre 2008 par la commission d'appel d'offres du groupement au terme de la consultation mise en œuvre par le syndicat, il convient désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents marchés à intervenir, selon le détail figurant dans l'annexe jointe à la présente convocation.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR

Après avoir délibéré,

A l'UNANIMITÉ : 26 voix pour (23 +3 pouvoirs)

DECIDE

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les différentes pièces formant les marchés 2009 et 2010, de papeterie, produits d'entretien, papier reprographique, fournitures scolaires, habillement professionnel et de vaisselle et accessoires de table à conclure dans le cadre du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, selon le détail figurant dans le document ci-annexé.

*** 18/12/08-05 : Association Nationale Des Elus en charge du Sport- Appel à Cotisation.**

Monsieur Marc BENINTENDI prend la parole :

La Commune de Pierrefeu du Var est adhérente de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES), depuis mai 2008.

Il convient de rappeler que les buts définis par cette structure regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Le montant annuel de la cotisation étant fixé en fonction de la strate de population à laquelle appartient la Commune adhérente, la cotisation de la commune de Pierrefeu du Var sera donc fixée sur la strate comprise de 5 000 à 19 999 habitants.

Il conviendra de prendre en compte l'actualisation opérée à compter du 1^{er} janvier 2009 par l'association. (Commune de 5000 à 19 999 habitants : 205.00€ ttc)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR

Après avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ : 26 voix pour (23 +3 pouvoirs)

DECIDE

D'AUTORISER monsieur le Maire à faire mandater le montant de la cotisation annuelle fixée pour 2009, sur l'exercice du Budget Commune de la même année.

DIT que le montant de la cotisation dû par la commune de Pierrefeu du var sera fixé par l'association ANDES en fonction des critères de strates de population, décrits ci-dessus ,et pourront être actualisée chaque année par celle -ci .

*** 18/12/08-06 : Information sur les décisions municipales.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR,

Vu les explications de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération en date du 14 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var a délégué à son maire, et pour la durée du mandat,

une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

- ❖ n°054/08
du 27 octobre 2008
Convention relative à l'organisation d'un spectacle par « great variety production » dans le cadre du marché de Noël.
- ❖ n°055/08
du 14 novembre 2008
Convention de formation professionnelle n°8185 avec AGYSOFT
- ❖ n°056/08
du 21 novembre 2008
Passation d'un contrat (renouvellement) de service avec NEMAUSIC (Maintenance et assistance téléphonique.)
- ❖ n°057/08
du 21 novembre 2008
Etude Géotechnique d'un mur existant avec la société Géoterra .
- ❖ n°058/08
du 21 novembre 2008
Pour travaux de mise en sécurité d'un mur existant avec AUXITEC BATIMENT
- ❖ n°059/08
du 26 novembre 2008
Portant sur l'avenant n°1 du contrat de location de véhicules longue durée avec SOCA CITROEN

Monsieur jean Pierre LANZA : Pouvez-vous me situer le mur qui a fait l'objet de l'étude Géotechnique.

Monsieur le Maire : il s'agit des études complémentaires menées sur le mur jouxtant les écoles primaires et dont le traitement est inclus dans le projet de sécurisation de cet espace piétonnier.

Monsieur le Maire apporte une information supplémentaire au sujet du marché de remontage de l'orgue : « l'orgue de l'Eglise est enfin fini et jouera pour Noël ».



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 52



Le Maire

Patrick MARTINELLI

Le secrétaire de séance

Gérard MUNOZ